

VOTRE LISTE DE CONTRÔLE D'ÉCHÉANCE DE BAIL.



Voici une liste utile de choses à faire pour vous aider à éviter des coûts et des frais au moment de retourner votre MINI à l'échéance de votre bail.

- Compléter l'entretien régulier et les services
- Faire réparer les dommages subis à un centre de carrosserie certifié (le cas échéant)

AU MOMENT DE RETOURNER VOTRE MINI, COMPLÉTEZ LES ÉLÉMENTS SUIVANTS :

- Compléter votre inspection AutoVIN¹ obligatoire
 - Rendre vos clés et télécommandes (ensemble de 2)
 - Retourner votre manuel du propriétaire MINI
 - Retourner votre véhicule avec quatre pneus et jantes identiques homologués MINI (les pneus d'hiver ne sont pas acceptés)²
 - S'assurer que votre pare-brise est un pare-brise homologué MINI incluant un logo MINI dans le verre
 - Retourner votre cache-bagages (le cas échéant)
 - Supprimer vos renseignements personnels du système MINI iDrive (le cas échéant)
 - Au moment du retour de votre véhicule, demander votre reçu de retour de véhicule à votre concessionnaire pour vos dossiers
-

1. Une inspection obligatoire est nécessaire à l'échéance de votre bail. Veuillez contacter le concessionnaire MINI de votre choix pour les dernières informations sur le processus d'inspection.
2. Conformément au Code de la sécurité routière du Québec, durant la période prescrite, les Services financiers MINI accepteront des pneus d'hiver installés si les pneus non hivernaux se trouvent dans le véhicule. Veuillez utiliser des sacs à pneus. Applicable au Québec seulement.